



Mairie d'AUBY

Attribution prestations de nettoyage,
repassage du linge et des vêtements professionnels
Décision n° 2025/193/MP

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

ID : 059-215900283-20251219-DD_2025_193-CC

S²LOW

Publié le 29 décembre 2025

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°5 du Conseil Municipal en date du 16 mai 2025, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du 15 Avril 2021 mettant en place un groupement de commandes permanent entre la ville d'Auby et son C.C.A.S,

Vu la délibération du 7 octobre 2021 concernant l'avenant 1 réalisé afin de mettre à jour les familles d'achats entrant dans le champ d'application du groupement de commande permanent,

Vu l'avenant à la convention du groupement de commandes signé le 19 octobre 2021,

Vu les crédits inscrits aux budgets des personnes publiques regroupées,

Considérant le DCE relatif au marché " prestations de nettoyage, de repassage du linge et des vêtements professionnels " établi par le Service marchés publics;

Considérant que ce marché est divisé en 1 lot unique dont le montant de commande est limité à 70 000 € HT pour la durée totale du marché ;

Vu la décision de l'administration du 10 décembre 2025 approuvant le montant estimé et autorisant la passation du marché par procédure adaptée conformément aux articles L 2123-1 et R 2123-1 du code de la commande publique;

Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 15 décembre 2025 à 12h00 ;

Considérant que le délai de validité des offres est de 120 jours calendaires et se termine le 13 avril 2026 ;

Considérant qu'une seule (1) offre est parvenue ;

Considérant le rapport d'analyse des offres, il est proposé d'attribuer au candidat ayant remis une offre soit :

	Attributaire	Maximum sur la durée totale de l'accord-cadre
Ville d'AUBY		10 000.00 € HT
CCAS d'AUBY / Résidence d'autonomie de personnes âgées « Foyer Beauséjour »	ATELIER DE MONTMORENCY	60 000.00 € HT

Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres du 19 décembre 2025 ;

1.1.1.DEC_20251219_AL_BC_Attribution prestations de nettoyage, de repassage du linge et des vêtements professionnels

Mairie d'AUBY

**Attribution prestations de nettoyage,
de repassage du linge et des vêtements professionnels**
Décision n° 2025/193/MP

Le Maire,

DECIDE**Article 1 :**

D'approuver le rapport d'analyse des offres.

Article 2

D'attribuer le marché au candidat ayant remis une offre soit :

	Attributaire	Maximum sur la durée totale de l'accord-cadre
Ville d'AUBY		10 000.00 € HT
CCAS d'AUBY / Résidence d'autonomie de personnes âgées « Foyer Beauséjour »	ATELIER DE MONTMORENCY	60 000.00 € HT

Article 3 :

La présente décision sera publiée sur le site de la ville, inscrite au registre de la Commune et transmise au Représentant de l'Etat dans le département. Cette décision sera exécutoire le jour de sa transmission.

Article 4 :

Copie de cette décision est transmise aux pouvoirs adjudicateurs participants.

AUBY, le 19 décembre 2025

Bernard CZECH

Maire

